
2023-2026

PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

SOMMAIRE

Le mot du Président

- 01.** La démarche d'élaboration
- 02.** Les axes stratégiques
- 03.** Mise en œuvre opérationnelle et calendrier des actions
- 04.** Conclusions et remerciements
- 05.** Annexes

LE MOT DU PRÉSIDENT



“ Ce projet n’est pas une finalité, mais un cadre évolutif qui guidera nos interventions dans les années à venir et nous permettra de continuer à agir pour Canéjan, en construisant ensemble une ville accessible, inclusive et solidaire.”



Chères Canéjanaises, chers Canéjanais,

Le Projet Social de Territoire que nous vous présentons est le résultat d'une démarche collective ambitieuse. Construit avec et pour vous, il s'appuie sur un diagnostic approfondi et associe habitants, partenaires, agents municipaux et élus afin de répondre aux besoins actuels et à venir de notre commune.

Notre objectif est clair : renforcer la mixité et le lien social en unissant les acteurs du territoire autour d'actions concrètes. Dans un contexte de mutations démographiques, d'évolution des modes de vie et de contraintes budgétaires, nous devons anticiper, adapter et innover pour maintenir et développer une politique sociale de qualité.

Les actions prévues – qu'elles concernent la jeunesse, les familles, les seniors, l'accès aux droits, au logement, à la culture ou au numérique – traduisent notre engagement à accompagner les publics les plus fragiles, encourager l'initiative citoyenne et préserver l'attractivité et la qualité de vie à Canéjan.

Ce projet n'est pas une finalité, mais un cadre évolutif qui guidera nos interventions dans les années à venir et nous permettra de continuer à agir pour Canéjan, en construisant ensemble une ville accessible, inclusive et solidaire.

Je remercie chaleureusement les habitants, associations, partenaires et agents des services municipaux, notamment du Centre Communal d'Action Sociale pour leur mobilisation. Grâce à leur implication, nous posons aujourd'hui les bases d'un avenir plus solidaire et plus durable pour notre commune.

Avec toute ma gratitude,

Bernard Garrigou,
Président du CCAS

01. LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION

Le projet municipal de la mandature 2020-2026 vise à renforcer le caractère solidaire de Canéjan et à promouvoir le bien-être de ses habitants.

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la commune de CANÉJAN, portée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été lancée en mars 2021 dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes de Cestas, Saint Jean d'Illac et la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde. Réalisés en 2022-2023 par un cabinet extérieur, l'ABS et le diagnostic partagé ont permis de dégager une vision objective et transversale des besoins des Canéjanais. Ces travaux ont alimenté la politique sociale communale, contribué à la définition de la Convention Territoriale Globale (CTG) et posé les bases du Projet Social de Territoire (PST).

La démarche de l'ABS porte sur un large champ d'interventions notamment la démographie, l'enfance et la jeunesse, les seniors, les familles, la précarité, le logement, la santé... en se basant sur des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs. Elle s'est appuyée sur une analyse statistique des données disponibles, des entretiens avec des acteurs stratégiques du territoire, une enquête auprès de la population et des tables rondes thématiques réunissant habitants, partenaires, agents et élus.

Le Projet Social de Territoire (PST) est un document de projet qui apporte une réponse aux enjeux sociaux et politiques en s'adaptant aux spécificités du territoire et aux besoins de la population.

Lancé en 2023, le PST du CCAS de Canéjan s'inscrit dans la continuité du programme de mandature et prolonge la co-construction engagée autour de la solidarité et du bien-être des habitants. Il s'articule avec les politiques locales portées par la municipalité - transition écologique, accessibilité, projet éducatif, axes de la CTG et diagnostic culturel - et s'appuie sur une démarche transversale et collaborative avec l'ensemble des partenaires du territoire.

01. LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION

Canéjan est une commune attractive dite « atypique » en comparaison à d'autres communes de la même strate de population en raison de sa péri-urbanité et de son patrimoine naturel, de son bon niveau d'équipements, de son tissu associatif important et des nombreux services à la population. Cependant, elle va devoir adapter son fonctionnement à des contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes tout en anticipant l'évolution des besoins sociaux de sa population et l'expression d'attentes de plus en plus fortes.

Dans ce contexte, il sera donc essentiel d'aller vers la population et les partenaires du territoire afin de faire connaître et valoriser les dispositifs et actions déjà existants avant d'en développer de nouveaux. Il sera également nécessaire d'accompagner les publics les plus fragiles (travailleurs pauvres, familles monoparentales...) pour leur faciliter l'accès aux droits notamment dans les domaines du logement, de la santé et du numérique, de développer la mixité sociale et faire de Canéjan une commune accessible à tous.

En avril 2023, des élus, des partenaires du territoire, des agents et des habitants de la commune se sont réunis autour d'ateliers sur des thèmes identifiés comme prioritaires à la faveur du diagnostic tels que la jeunesse, la parentalité et l'accès aux droits. Ces tables rondes ont eu pour objectifs d'approfondir le diagnostic, de définir des priorités et d'identifier des pistes d'actions concrètes pour les prochaines années. Les autres champs d'interventions seront également traités ou indiqués à traiter dans le PST.

Un Comité de pilotage s'est réuni régulièrement et continuera d'assurer le suivi de la démarche et la validation de chaque étape.

En cette fin de mandature, le Projet Social de Territoire constitue à la fois une synthèse du travail collectif mené et un socle de continuité pour la prochaine équipe municipale. Il témoigne de la volonté partagée de renforcer la solidarité, d'améliorer la qualité de vie et de construire un territoire toujours plus inclusif et cohésif.

02. LES AXES STRATÉGIQUES RETENUS

Les priorités politiques doivent dans un premier temps se décliner sous la forme d'axes stratégiques et d'orientations globales clairement définies qui donnent lieu dans un second temps à une décomposition en objectifs, projets et plan d'actions.

Deux axes stratégiques ont été mis en évidence par le diagnostic et validés par les élus du Comité de pilotage à savoir :



AXE 1

Développer la mixité sociale en diversifiant et en adaptant les offres et la communication puis en valorisant l'existant en fonction des différents publics de la commune.



AXE 2

Garantir un lien social entre la Commune, la population et les partenaires en généralisant « l'aller-vers », en favorisant l'accès aux droits et services et en développant les partenariats.



AXE 1:

DÉVELOPPER LA MIXITÉ SOCIALE

1.1

**Diversifier / développer /
rendre visible la mixité
sociale**

- Développer et diversifier les offres de services
- Rendre visible les services et les partenaires
- S'adapter aux types de public

OBJECTIF 1 : MAINTENIR L'OFFRE À DESTINATION DES SENIORS ET ADAPTER LA COMMUNICATION DE LA COMMUNE

ACTION 1 : CRÉER UN GUIDE « SENIORS » RECENSANT TOUTE L'OFFRE DE SERVICES

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- *Un vieillissement de la population canéjanaise.*
- *Une augmentation des seniors vivant seuls.*
- *De nombreuses activités proposées pour les seniors sur la commune.*
- *Une instance dédiée aux seniors « Les Sages Canéjanais·es ».*
- *Une offre bien fournie mais non utilisée et non connue par certains seniors.*

Objectifs : Développer et adapter la communication de la commune pour mieux se rapprocher des seniors et lutter contre l'isolement.

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- *Démarrage en 2023 : suspendue*
- *Mise en place d'un groupe de travail pour poursuivre les travaux : répertorier l'existant, travailler sur le fond et la forme du document en relation avec le service Communication de la commune.*
- *Présentation et validation en Conseil d'administration du CCAS*
- *Pilotage : CCAS*

OBJECTIF 1 : MAINTENIR L'OFFRE À DESTINATION DES SENIORS ET ADAPTER LA COMMUNICATION DE LA COMMUNE

ACTION 2 : DÉVELOPPER UN STAND « SENIORS » LORS DU FORUM DES ASSOCIATIONS.

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- *Un vieillissement de la population canéjanaise.*
- *Une augmentation des seniors vivant seuls.*
- *De nombreuses activités proposées pour les seniors sur la commune.*
- *Une instance dédiée aux seniors « Les Sages Canéjanais-es ».*
- *Une offre bien fournie mais non utilisée et non connue par certains seniors.*

Objectifs : Développer et adapter la communication de la commune pour mieux se rapprocher des seniors et lutter contre l'isolement.

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

Non démarrée

- *Mise en place d'un groupe de travail avec les services de la Commune, les associations, « Les Sages Canéjanais-es » pour élaborer la présentation du stand seniors au forum des associations qui a lieu 1 fois par an.*
- *Pilotage : CCAS*

OBJECTIF 2 : ANTICIPER L'AUGMENTATION DE LA POPULATION FAMILIALE POUR AJUSTER AU MIEUX L'OFFRE À DESTINATION DES FAMILLES DANS LES ANNÉES À VENIR

ACTION 1 : CRÉER UN ANNUAIRE REGROUPANT LES ACTEURS ET ACTIONS CLÉS DU TERRITOIRE À DESTINATION DES FAMILLES (CF. FICHE ACTION CTG)

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une augmentation de couples avec enfants.
- Une part élevée de familles monoparentales.
- Une augmentation des situations de séparations complexes.
- Des services identifiés selon les acteurs mais la multiplication induit une confusion selon les parents.
- Difficultés à mobiliser les parents Canéjanais sur des temps dédiés à la parentalité.
- Un manque de lien existant entre les services municipaux et avec les partenaires.

Objectifs : Adapter et renforcer la communication de la collectivité à destination des parents.

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Non démarrée
- Mise en place d'un groupe de travail avec l'ensemble des services, partenaires et parents pour répertorier l'existant et travailler sur le fond et la forme du document en relation avec le service Communication de la commune.
- Actualisation annuelle du document.
- S'appuyer sur l'annuaire petite enfance.
- Pilotage : services Petite enfance et Animation

OBJECTIF 2 : ANTICIPER L'AUGMENTATION DE LA POPULATION FAMILIALE POUR AJUSTER AU MIEUX L'OFFRE À DESTINATION DES FAMILLES DANS LES ANNÉES À VENIR

ACTION 2 : DÉVELOPPER UNE APPLICATION CENTRALISANT L'OFFRE DISPONIBLE À CANÉJAN

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une augmentation de couples avec enfants.
- Une part élevée de familles monoparentales.
- Une augmentation des situations de séparations complexes.
- Des services identifiés selon les acteurs mais la multiplication induit une confusion selon les parents.
- Difficultés à mobiliser les parents Canéjanais à la vie locale.
- Rendre visible rapidement les actualités et les services de la commune.

Objectifs : Adapter et renforcer la communication de la collectivité à destination des parents.

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Non démarrée
- Mise en place d'un groupe de travail avec l'ensemble des services, partenaires et parents pour réfléchir au contenu et l'utilisation de l'application en relation avec les services de communication et d'Informatique de la Commune.
- Désigner une personne en charge de la gestion de l'application.
- Pilotage : services Petite enfance et Animation

OBJECTIF 3 : S'ADAPTER AUX NOUVEAUX BESOINS DE LA POPULATION EN TERMES DE LOGEMENT, NOTAMMENT POUR LES SENIORS

ACTION 1 : CONSTRUIRE DES LOGEMENTS INCLUSIFS ET INTERGÉNÉRATIONNELS

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- *Un vieillissement de la population canéjanaise.*
- *Une augmentation des seniors vivant seuls.*
- *Des seniors ayant de plus en plus de mal à se loger dans le parc classique nécessitant des logements adaptés leur permettant de conserver leur autonomie tout en étant plus sécurisés.*

Objectif : Faciliter l'accès au logement des seniors

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- *Démarrage en 2022 : en cours*
- *Mise en œuvre d'un projet de résidence intergénérationnelle « La Motte » programmée au Bourg.*
- *Pilotage : Services Urbanisme et de la Mairie concernés*

OBJECTIF 4 : FACILITER L'ACCÈS À LA CULTURE (CF. DIAGNOSTIC CULTUREL)

L'arrivée de nouveaux habitants ainsi que l'intégration des principes de la loi NOTRe ont conduit les élus à analyser et évaluer l'offre culturelle existante sur la commune, dans le but d'en garantir la pérennité et la qualité. Un diagnostic des actions et orientations culturelles a ainsi été mené en 2024, en vue de l'élaboration d'une politique culturelle pour la période 2025-2026.



AXE 1:

DÉVELOPPER LA MIXITÉ SOCIALE

1.2

Accompagner la mixité sociale

OBJECTIF 1 : RÉCRÉER DES ESPACES DE SOCIABILISATION POUR LES JEUNES AFIN DE LES REMOBILISER DANS LA VIE LOCALE

ACTION 1 : DÉVELOPPER UN ESPACE LABELLISÉ « INFO JEUNES » (CF. FICHE ACTION CTG)

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une augmentation globale de la population jeune.
- De nombreux dispositifs mis en place par la commune pour les jeunes.
 - Des difficultés à mobiliser le public jeune.
- Un maillage territorial important en matière de services aux jeunes.
- Le besoin d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre et la communication à destination des jeunes.
 - Le soutien et l'écoute de la jeunesse.
 - Le besoin d'itinérance des services.

Objectifs : Proposer un point d'accès ouvert à tous les jeunes qui souhaitent obtenir des informations et/ou bénéficier d'un accompagnement sur différentes thématiques

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Non démarrée
- Demander le label « Info Jeunes » qui est attribué pour 6 ans par l'État pour ouvrir cet espace.
- Pilotage : service Animation et chargée de coopération CTG

OBJECTIF 1 : RÉCRÉER DES ESPACES DE SOCIABILISATION POUR LES JEUNES AFIN DE LES REMOBILISER DANS LA VIE LOCALE

ACTION 2 : CRÉER UN LIEU CONVIVAL À DESTINATION DES JEUNES DE 15 À 25 ANS

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une augmentation globale de la population jeune.
- De nombreux dispositifs mis en place par la commune pour les jeunes.
 - Des difficultés à mobiliser le public jeune.
 - Des jeunes qui ont tendance à rester chez eux.
- Un maillage territorial important en matière de services aux jeunes.
 - Le besoin d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre et la communication à destination des jeunes.
 - Le soutien et l'écoute de la jeunesse.

Objectifs : Proposer un lieu ludique et éducatif pour remobiliser les jeunes et permettre aux acteurs locaux de mieux connaître leurs attentes et leurs besoins

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Non démarrée
- Mise en place d'un groupe de travail pour la mise en œuvre de ce projet soit sous forme d'un appel à projet pour permettre à une association de développer ce lieu, soit sur la redéfinition du rôle du SPOT notamment sur l'information aux jeunes.
- Pilotage : service Animation.

OBJECTIF 2 : CRÉER DES ESPACES DEDIES AUX PARENTS ET AUX FAMILLES

ACTION 1 : CRÉER UN « CAFÉ DES PARENTS » OUVERT À TOUS LES PARENTS AVEC ENFANTS À CHARGE, SANS DISTINCTION D'ÂGES (CF. FICHE ACTION CTG)

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une augmentation de couples avec enfants.
- Une part élevée de familles monoparentales.
- Une augmentation des situations de séparations complexes.
- Le besoin de développement d'espaces-ressources à destination des familles (pour des temps d'écoute, des réunions thématiques, des lieux conviviaux...).

Objectifs : Développer un lieu d'échange, de parole, de conseils sur les différents temps de l'enfant, permettant aux parents de parler de leurs difficultés

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Non démarrée
- Création d'un café dans un espace confidentiel dédié. Certains seraient informels pour créer du lien entre parents et d'autres seraient thématiques. Des parents-ressources pourraient être identifiés pour animer ces cafés ou des associations de la commune.
- Pilotage : services Petite enfance et Animation.

OBJECTIF 2 : CRÉER DES ESPACES DÉDIÉS AUX PARENTS ET AUX FAMILLES

ACTION 2 : DÉVELOPPER LA MAISON DE LA PARENTALITÉ (CF. FICHE ACTION CTG)

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une augmentation de couples avec enfants.
- Une part élevée de familles monoparentales.
- Une augmentation des situations de séparations complexes.
- Des services identifiés selon les acteurs mais la multiplication induit une confusion selon les parents.
- Difficultés à mobiliser les parents canéjanais sur des temps dédiés à la parentalité.
- Un manque de lien existant entre les services municipaux et avec les partenaires.
- Le besoin de développement d'espaces-ressources à destination des familles (pour des temps d'écoute, des réunions thématiques, des lieux conviviaux...).

Objectif : Identifier un lieu ressource centralisant toutes les information susceptibles de concerner les parents

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Démarrage en 2025 : en cours
- Le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) est identifié sur la commune et centralise des informations. Ce lieu pourrait recevoir des permanences des différents partenaires travaillant auprès des familles dans une dynamique pluridisciplinaire et des consultations gratuites sur les différentes thématiques.
- Pilotage : service Petite enfance.



AXE 2:

GARANTIR UN LIEN SOCIAL

2.1

Favoriser le lien social

OBJECTIF 1 : FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET L'IDENTIFICATION DES SERVICES PAR LES HABITANTS

ACTION 1 : DÉVELOPPER LE RÔLE DU CCAS EN TANT QUE GUICHET UNIQUE

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une proportion plus importante de foyers aisés par rapport au reste du département.
- La présence de travailleurs pauvres à Canéjan.
- Une augmentation du nombre de personnes bénéficiaires du RSA.
 - Une aggravation des situations de précarité.
 - Des difficultés de mobilité.
- Différents dispositifs et structures mis en place sur la commune ou à proximité pour lutter contre la précarité.
 - Le développement de plusieurs aides sociales facultatives.
- Une problématique de non-recours identifiée par les acteurs mais des difficultés à repérer les invisibles.
- Prendre en compte l'image du CCAS et l'interconnaissance entre les acteurs locaux.

Objectifs : Permettre un accès facilité aux informations des différentes institutions pouvant intervenir auprès des habitants et lutter contre le non-recours

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Réalisée 2022-2025
- Développer l'accès libre service et ouvrir davantage nos locaux aux partenaires pour des permanences et des ateliers. Parler de « L'Espace Mosaïque » et non du CCAS pour lever les freins psychologiques à la sollicitation des offres (sociales) du CCAS.
- Pilotage : CCAS.

OBJECTIF 1 : FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET L'IDENTIFICATION DES SERVICES PAR LES HABITANTS

ACTION 2 : PRÉVOIR DES PERMANENCES DÉLOCALISÉES DANS LES QUARTIERS DE LA HOUSE

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une proportion plus importante de foyers aisés par rapport au reste du département.
- La présence de travailleurs pauvres à Canéjan.
- Une augmentation du nombre de personnes bénéficiaires du RSA.
 - Une aggravation des situations de précarité.
 - Des difficultés de mobilité.
- Différents dispositifs et structures mis en place sur la commune ou à proximité pour lutter contre la précarité.
 - Le développement de plusieurs aides sociales facultatives.
- Une problématique de non-recours identifiée par les acteurs mais des difficultés à repérer les invisibles.
 - Prendre en compte l'interconnaissance entre les acteurs locaux.

Objectif : Apporter un accès facilité aux informations des différentes institutions pouvant intervenir auprès des habitants pour pallier les contraintes de mobilité

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Non démarrée
- Développement des permanences des partenaires sur le secteur de La House, dans un lieu adapté et rendu visible grâce à une communication ciblée, en fonction des acteurs et des structures présents ainsi que des besoins des habitants.
- Pilotage : CCAS.

OBJECTIF 1 : FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET L'IDENTIFICATION DES SERVICES PAR LES HABITANTS

ACTION 3 : ORGANISER UN « FORUM DES SERVICES PUBLICS »

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une proportion plus importante de foyers aisés par rapport au reste du département.
 - La présence de travailleurs pauvres à Canéjan.
- Une augmentation du nombre de personnes bénéficiaires du RSA.
 - Une aggravation des situations de précarité.
 - Des difficultés de mobilité.
- Différents dispositifs et structures mis en place sur la commune ou à proximité pour lutter contre la précarité.
 - Le développement de plusieurs aides sociales facultatives.
- Une problématique de non-recours identifiée par les acteurs mais des difficultés à repérer les invisibles.
- Prendre en compte l'image du CCAS et l'interconnaissance entre les acteurs locaux.

Objectifs : Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs locaux et travailler sur la connaissance du tissu de services existants chez les habitants

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Non démarrée
- Organisation d'une journée 1 fois par an en deux temps : un premier temps entre professionnels et un second temps ouvert aux publics pour présenter l'offre de service. Le forum porterait sur différentes thématiques et rassemblerait les professionnels issus de différents secteurs d'activité. Il serait également un évènement ludique.
- Pilotage : CCAS et service des Affaires Générales.

OBJECTIF 2: FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS EN SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE EN FAVORISANT LES PARTENARIATS

L'analyse des besoins sociaux met en évidence les principaux axes à développer dans le domaine de la santé et du handicap, notamment : maintenir les médecins déjà présents sur la commune et faciliter l'installation de nouveaux praticiens, y compris des spécialistes en lien avec le vieillissement de la population. Dans un second temps, l'accent pourra être mis sur l'accès aux soins en santé mentale et sur le développement de partenariats dans ce domaine.

Ces axes pourront être déployés en collaboration avec l'Union Départementale des CCAS et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) à laquelle nous sommes rattachés.

OBJECTIF 3 : FACILITER L'ACCÈS ET L'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE

ACTION 1 : VALORISER LES PERMANENCES AIDANTS CONNECT

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

Les aidants numériques accompagnent les usagers dans leurs démarches en ligne. Les permanences Aidants Connect sont un levier essentiel pour lutter contre l'illectronisme et garantir l'accès aux droits.

Objectifs : Mieux faire connaître ces permanences, renforcer leur légitimité et en augmenter la fréquentation

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

Démarrage 2023

Poursuivre :

- Communication ciblée (affiches en lieux publics, relais via partenaires sociaux, réseaux sociaux, site web communal, guide pratique).
- Mobilisation des acteurs locaux pour relayer l'information.
- Présence de l'agent dédié au forum des associations et aux nouveaux arrivants.
- Mise en valeur des témoignages d'usagers et d'aidants pour illustrer l'impact concret.
- Suivi de la fréquentation et ajustement des créneaux ou modalités selon les besoins.
- Partenariat avec Gironde Numérique.

Pilotage : Service des Affaires Générales et CCAS.



AXE 2:

GARANTIR UN LIEN SOCIAL

2.2

“Aller-vers” le lien social

OBJECTIF 1: RENFORCER L'ALLER VERS ET LA COMMUNICATION À DESTINATION DES JEUNES POUR FACILITER LEUR INFORMATION

ACTION 1 : REPENSER LA COMMUNICATION DE LA COMMUNE POUR MIEUX CIBLER LE PUBLIC JEUNE (CF. FICHE ACTION CTG)

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une augmentation globale de la population jeune.
- De nombreux dispositifs mis en place par la commune pour les jeunes.
 - Des difficultés à mobiliser le public jeune.
 - Des jeunes qui ont tendance à rester chez eux.
- Un maillage territorial important en matière de services aux jeunes.
- Le besoin d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre et la communication/information à destination des jeunes.

Objectif : Rendre visible les services et les structures à destination de la jeunesse sur le territoire

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

Démarrage 2023 : en cours

- Adapter la communication aux tranches d'âge des habitants notamment les jeunes en passant par de la communication numérique via des réseaux sociaux, installer des panneaux d'information à proximité des établissements scolaires, utiliser des QR code, développer une application mobile regroupant les informations à destination des jeunes, diffuser des flyers à destination des parents pour informer les jeunes... Questionner et impliquer les jeunes sur les nouvelles techniques de communication souhaitées comme une boîte à idées.
- Pilotage : services Animation, Communication et chargée de coopération CTG.

OBJECTIF 1: RENFORCER L'ALLER VERS ET LA COMMUNICATION À DESTINATION DES JEUNES POUR FACILITER LEUR INFORMATION

ACTION 2 : IDENTIFIER UNE PERSONNE RESSOURCE QUI POURRAIT INTERVENIR AUPRÈS DES JEUNES EN TANT QU'ANIMATEUR JEUNESSE EN EXTÉRIEUR (CF. FICHE ACTION CTG)

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une augmentation globale de la population jeune.
- De nombreux dispositifs mis en place par la commune pour les jeunes.
 - Des difficultés à mobiliser le public jeune.
 - Des jeunes qui ont tendance à rester chez eux.
- Un maillage territorial important en matière de services aux jeunes.
- Le besoin d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre et la communication/information à destination des jeunes.
 - Le besoin de soutien et d'écoute de la jeunesse.
 - Le besoin « d'aller-vers » et d'itinérance des services.

Objectif : Créer du lien entre les jeunes et les acteurs locaux afin d'identifier leurs besoins

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Non démarrée
- Flécher un animateur jeunesse en extérieur qui en plus d'aller à la rencontre des jeunes pour connaître leurs besoins et les orienter, pourrait tenir une permanence pour assurer des temps d'informations auprès de ces publics.
- Pilotage : service Animation.

OBJECTIF 1: RENFORCER L'ALLER VERS ET LA COMMUNICATION À DESTINATION DES JEUNES POUR FACILITER LEUR INFORMATION

ACTION 3 : ORGANISER UN FORUM DES JEUNES DE 15 À 25 ANS

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une augmentation globale de la population jeune.
- De nombreux dispositifs mis en place par la commune pour les jeunes.
 - Des difficultés à mobiliser le public jeune.
 - Des jeunes qui ont tendance à rester chez eux.
- Un maillage territorial important en matière de services aux jeunes.
- Le besoin d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre et la communication/information à destination des jeunes.
 - Le besoin de soutien et d'écoute de la jeunesse.
 - Le besoin « d'aller-vers » et d'itinérance des services.

Objectif : Rendre visibles les dispositifs à destination des jeunes lors d'une journée identifiée

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Non démarrée
- Organisation d'une journée thématique à destination des jeunes pour rendre visibles les dispositifs. Le lieu devra être stratégique pour « aller-vers » ainsi que la thématique afin d'être cohérent avec les besoins et les attentes des jeunes. Elle sera aussi l'occasion de rassembler les partenaires œuvrant auprès des jeunes afin de faciliter leur accès aux droits.
- Pilotage : service Animation.

OBJECTIF 1: RENFORCER L'ALLER VERS ET LA COMMUNICATION À DESTINATION DES JEUNES POUR FACILITER LEUR INFORMATION

ACTION 4 : ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE DU PROMENEUR DU NET (PDN) - (CF. FICHE ACTION CTG)

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une augmentation globale de la population jeune.
- De nombreux dispositifs mis en place par la commune pour les jeunes.
 - Des difficultés à mobiliser le public jeune.
 - Des jeunes qui ont tendance à rester chez eux.
- Un maillage territorial important en matière de services aux jeunes.
- Le besoin d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre et la communication/information à destination des jeunes.
 - Le besoin de soutien et d'écoute de la jeunesse.
 - Le besoin « d'aller-vers » et d'itinérance des services.

Objectif : Explorer l'opportunité de mettre en place ce dispositif sur le territoire en s'appuyant sur les besoins locaux, les acteurs jeunesse existants, et les ressources mobilisables

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Démarrage 2024 : en cours
- Recueil des besoins et attentes des jeunes et des professionnels du territoire via enquêtes, groupes de travail ou entretiens.
- Présentation du dispositif « PDN » à travers des retours d'expériences d'autres territoires et des ressources existantes (CAF, fédérations...).
- Cartographie des acteurs jeunesse mobilisables (éducateurs, animateurs, médiateurs...) et identification des structures porteuses potentielles.
- Étude de faisabilité (cadre partenarial, financement, coordination, formation des professionnels).
- Production d'une note de cadrage avec des recommandations pour une mise en place progressive et adaptée au contexte local.
- Pilotage : services Enfance et Animation.

OBJECTIF 1: RENFORCER L'ALLER VERS ET LA COMMUNICATION À DESTINATION DES JEUNES POUR FACILITER LEUR INFORMATION

ACTION 5 : DÉLOCALISER LES ACTIONS JEUNESSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (CF. FICHE ACTION CTG)

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une augmentation globale de la population jeune.
- De nombreux dispositifs mis en place par la commune pour les jeunes.
 - Des difficultés à mobiliser le public jeune.
 - Des jeunes qui ont tendance à rester chez eux.
- Un maillage territorial important en matière de services aux jeunes.
- Le besoin d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre et la communication/information à destination des jeunes.
 - Le besoin de soutien et d'écoute de la jeunesse.
 - Le besoin « d'aller-vers » et d'itinérance des services.

Objectifs : Cibler et promouvoir les actions jeunesse

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Non démarrée
- Délocaliser certaines activités proposées vers différents lieux de la commune en développant « l'aller-vers ».
- Pilotage : service Animation.

OBJECTIF 2: AMÉLIORER LE REPÉRAGE DE SITUATIONS DE PRÉCARITÉ AGGRAVÉES

L'analyse des besoins sociaux met en avant les axes à travailler sur la thématique des revenus et de la précarité. Un atelier de réflexion sera à mettre en place sur cette thématique pour mener des actions sur la poursuite du travail du CCAS, améliorer le repérage de situations de précarité en développant « l'aller vers » et la poursuite de l'accompagnement dans les démarches, notamment dématérialisées.



AXE 2:

GARANTIR UN LIEN SOCIAL

2.3

Valoriser le lien social

OBJECTIF 1: DÉVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE ENTRE LES ACTEURS

ACTION 1 : ORGANISER DES « PETITS DÉJ' » PARTENAIRES

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une proportion plus importante de foyers aisés par rapport au reste du département.
 - La présence de travailleurs pauvres à Canéjan.
- Une augmentation du nombre de personnes bénéficiaires du RSA.
 - Une aggravation des situations de précarité.
 - Des difficultés de mobilité.
- Différents dispositifs et structures mis en place sur la commune ou à proximité pour lutter contre la précarité.
 - Le développement de plusieurs aides sociales facultatives.
- Une problématique de non-recours identifiées par les acteurs mais des difficultés à repérer les invisibles.
- Le besoin d'amélioration de la coordination et le besoin de cohésion entre les professionnels du territoire.

Objectif : Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs locaux

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Non démarrée
- Organiser des rencontres régulières pour permettre aux acteurs d'échanger leurs actualités, d'actualiser leurs informations respectives et de partager leurs bonnes pratiques dans un moment de convivialité. Ces temps d'échange permettraient de créer une dynamique partenariale et de faciliter l'orientation du public selon les compétences de chacun.
- Pilotage : CCAS.

OBJECTIF 2: RENFORCER LES ANIMATIONS EXISTANTES DU TERRITOIRE

ACTION 1 : REPENSER L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET LE FORUM DES ASSOCIATIONS (CF. FICHE ACTION CTG)

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une augmentation de la population principalement due à un solde migratoire positif suggérant l'arrivée de nouveaux habitants.
- Une difficulté pour les nouveaux arrivants de sélectionner les informations essentielles.

Objectif : Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs locaux

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Démarrage 2023 : en cours
- Depuis 2016, distribution du guide des nouveaux arrivants.
- Porter une réflexion sur la création d'un stand « nouveaux arrivants » en sélectionnant les informations à transmettre et des supports à distribuer en fonction de la situation et des besoins.
- Pilotage : Services des Affaires Générales, Communication et services partenaires.

OBJECTIF 2: RENFORCER LES ANIMATIONS EXISTANTES DU TERRITOIRE

ACTION 2 : ORGANISER DES ATELIERS CUISINES "ESPACE DE VIE SOCIALE - CCAS"

Contexte / Enjeux / Objectifs poursuivis

- Une proportion plus importante de foyers aisés par rapport au reste du département.
 - La présence de travailleurs pauvres à Canéjan.
- Une augmentation du nombre de personnes bénéficiaires du RSA.
 - Une aggravation des situations de précarité.
- Différents dispositifs et structures mis en place sur la commune ou à proximité pour lutter contre la précarité.
 - Le développement de plusieurs aides sociales facultatives.
- Une problématique de non-recours identifiée par les acteurs mais des difficultés à repérer les invisibles.
- Le besoin d'amélioration de la coordination et le besoin de cohésion entre les professionnels du territoire.
 - Le besoin « d'aller vers » les publics.
 - Le besoin de valoriser l'existant.

Objectif : Développer le partenariat, la connaissance du territoire pour le public, la mixité et la réinsertion

Description de l'action – conditions et modalités de mise en œuvre :

- Démarrage 2022-2026
- Organisation 1 fois / mois d'atelier cuisine par l'EVS et le CCAS animés soit par les salariés / agents de ces structures, soit par les participants à l'atelier.
- Pilotage : CCAS.

04. MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE ET CALENDRIER DES ACTIONS

Pilotage stratégique et opérationnel

01 MISE EN OEUVRE

Monsieur le Maire, Président du CCAS, Monsieur le Vice-Président du CCAS, le Conseil municipal et le Conseil d'administration, les agents du CCAS et de la Commune sont les garants de la mise en œuvre des actions du Projet Social de Territoire.

- **Pilotage stratégique** : Revue de projet à date des différents axes et actions liées, une fois par an auprès du Conseil municipal et du Conseil d'administration du CCAS.
- **Pilotage opérationnel** :
 - mise en œuvre des actions par les services de la Commune et du CCAS et leurs partenaires ;
 - suivi régulier en Comité de pilotage du CCAS au fur et à mesure de l'avancée des projets ;
 - préparation des indicateurs d'évaluation, de suivi et de bilan intermédiaire en Comité de pilotage.

02 CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Certaines actions ont été engagées et/ou réalisées durant le mandat 2020-2026, tandis que certaines pourraient constituer une vision stratégique et un cadre de continuité aux partenaires et à la future équipe municipale dans une logique pluriannuelle.

Le Projet Social de Territoire de Canéjan vise à promouvoir une action sociale cohérente, transversale et proche des réalités vécues par les habitants. Construit sur la base d'un diagnostic partagé et d'une démarche participative, il constitue une feuille de route ambitieuse et réaliste pour renforcer la solidarité, l'inclusion et le bien-être sur notre commune.

En cette fin de mandature, ce projet social constitue un socle de continuité et une base de réflexion que la future équipe municipale pourra librement adapter et enrichir selon ses priorités pour poursuivre et ajuster les actions au service des habitants.

Fruit d'un travail collectif associant élus, agents municipaux et du CCAS, habitants et partenaires du territoire, ce projet bénéficie de l'expertise et de l'implication de chacun pour proposer des actions concrètes et adaptées aux enjeux identifiés.

Nous remercions chaleureusement :

- les habitants ayant participé aux enquêtes, entretiens et ateliers,
- les associations et acteurs du territoire pour leur engagement,
- les agents du CCAS et des services municipaux pour leur investissement,
- les membres du Comité de pilotage pour leur rigueur et leur régularité,
- ainsi que le cabinet ayant accompagné la réalisation du diagnostic avec professionnalisme.

Ce projet social constitue le point de départ d'une dynamique à poursuivre, à ajuster et à faire vivre collectivement dans les années à venir. Il engage la commune de Canéjan à rester attentive aux évolutions sociales, à accompagner les publics les plus vulnérables, à encourager l'initiative citoyenne et à construire une ville accessible, inclusive et solidaire.

Coordonnées

CCAS DE CANEJAN
Espace Mosaïque
Chemin des Peyrères
33610 Canéjan

06. ANNEXES